

CONCOURS EXPOSITION « HISTOIRE, SPORT, CITOYENNETÉ »

Des Jeux Olympiques d'Athènes en 1896 aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

RÈGLEMENT

Article 1er- Organisateur :

Le présent jeu-concours est organisé par la Ville d'Yvetot, domiciliée Place de l'Hôtel de Ville, BP 219, 76190 Yvetot.

Article 2- Objet :

Le jeu-concours est organisé dans le cadre du passage de la flamme olympique qui aura lieu le vendredi 5 juillet 2024 à Yvetot.

Cette exposition retrace l'histoire des Jeux Olympiques de 1896 à nos jours. Elle est composée de 31 panneaux sur 5 périodes (1896-1916 / 1917-1944 / 1945-1968 / 1969-1996 / 1997-2024). Chaque semaine, une période sera présentée dans le hall de l'Hôtel de Ville. Un questionnaire sera mis à disposition du public, lequel devra trouver les réponses dans les panneaux. Une urne sera à disposition pour y déposer les questionnaires complétés.

Chaque participant peut répondre aux cinq questionnaires correspondant à chaque période. Le 5 juillet 2024, cinq tirages au sort seront organisés sur le Village Olympique entre 16h30 et 20h15. Les horaires précis seront consultables sur le site de la Ville : www.yvetot.fr

Article 3- Modalités de participation :

La participation au jeu-concours est ouverte du 13 mai 8h au 20 juin 17h, soit :

- du 13 au 17 mai 2024 : période 1 (de 1869 à 1916)
- du 21 au 24 mai 2024 : période 2 (de 1917 à 1944)
- du 27 au 31 mai 2024 : période 3 (de 1945 à 1968)
- du 3 au 7 juin 2024 : période 4 (de 1969 à 1996)
- du 10 au 20 juin 2024 : période 5 (de 1997 à 2024)

Une fiche de renseignement avec nom, prénom et lieu de résidence sera à compléter.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Tout questionnaire incomplet ne sera pas pris en compte pour le tirage au sort
- Tout questionnaire comportant une fiche de renseignement incomplète ne sera pas éligible au tirage au sort
- Tout questionnaire comportant une mauvaise réponse ne sera pas éligible au tirage au sort
- Un seul questionnaire par famille sera accepté pour le tirage au sort

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités d'organisation et de ses résultats.

Article 4- Conditions de participation :

La participation au présent jeu-concours est gratuite et ouverte à tous sans aucune restriction, sous la responsabilité du tuteur légal pour les mineurs. La remise des lots sera faite en présence de ce dernier.

Article 5- Désignation des gagnants et lots :

Le 5 juillet 2024, les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi les participants ayant répondu correctement à l'ensemble des questions (1 tirage au sort par période).

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- Gourdes « Jouons les Jeux »
- Batteries externes « Jouons les Jeux »

La remise du lot, sur présentation de la carte nationale d'identité (ou autre justificatif officiel) n'entraînera aucun frais pour le gagnant et ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

En cas d'absence du gagnant lors du tirage au sort, le lot sera automatiquement et immédiatement remis en jeu.

Article 6- Données personnelles

Les données à caractère personnel (nom, prénom, ville et code postal) des participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours. Elles seront supprimées dès la fin du jeu-concours, soit le 8 juillet 2024.

Article 8- Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et / ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de ce jeu-concours indépendante de sa volonté (exemple : météo, manque de participant, etc.).

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de non conformité ou de dégradation du lot.